



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Restauration collective et scolaire SIVOS Vallée de la Veude

Modification de l'article 7.2 du 10 mai 2023

1

7.2 Variation des prix

Les prix des prestations sont réputés fermes et non révisables pour le marché.

Il est toléré que le candidat propose un prix initial révisable en cas d'augmentation, des prix des denrées alimentaires et des coûts énergie, supérieure à l'inflation moyenne annuelle des 5 dernières années Dans ce cas le candidat doit préciser les périodicités de révision des prix et doit être en mesure de présenter tout élément permettant de justifier la modification de prix.

Le SIVOS se réserve le droit de négocier une révision des prix à la baisse en cas de baisse significative des coûts de production.